

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

# Plan Local d'Urbanisme

*MACHAULT*

<b>ELABORATION</b>	<b>1 ère REVISION</b>
prescrite le : 26 mars 2009	prescrite le : 12 décembre 2016
arrêtée le : 2 septembre 2010	arrêtée le : 15 mai 2019
approuvée le : 1er décembre 2011	approuvée le : 15 janvier 2020
modifiée le : 11 mars 2015	modifiée les :
révision simplifiée le :	révision simplifiée le :
mise à jour le :	mise à jour le :

PIECE N° 5. C .3.  
**ANNEXE  
SANITAIRE  
ORDURES  
MENAGERES**

agence d'aménagement et d'urbanisme



hôtel entreprises, rue Marchevant 77250 ECUVELLES  
Tel.: 01.60.70.25.08. Fax.: 01.60.70.29.20

VU pour être annexé à la délibération du :  
15 janvier 2020

**COMMUNE DE MACHAULT**  
**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
**ANNEXE SANITAIRE "ORDURES MENAGERES"**

- La commune fait partie du Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SMITOM-LOMBRIC). Le SMITOM-LOMBRIC a pour mission d'aider ses communes adhérentes à mettre en place la collecte sélective des différents matériaux recyclables. Il assure la compétence traitement des déchets ménagers pour 67 communes (300 000 habitants) et la compétence collecte pour 30 communes (140 000 habitants)

Sur le territoire de la CC Brie des Rivières et Châteaux, le SMITOM-LOMBRIC collecte en moyenne 335 kg de déchets par habitant, chaque année ; la moyenne nationale étant de 390 kg.

Le SMITOM-LOMBRIC assure, par prestation de service, la compétence collecte et traitement des déchets sur le territoire de la commune.

La filière de traitement est composée de la façon suivante :

- 1 centre de tri des emballages ;
- 1 Unité de Valorisation Energétique (UVE) ;
- 11 déchèteries ;
- 1 plateforme de tri des encombrants ;
- 3 quais de transfert ;
- 2 plateformes de compostage des déchets verts ;
- 2 recycleries.

- Le Centre de tri :

Le centre de tri des emballages permet de séparer les emballages par type de matériaux (aluminium, plastique, carton et papier) avant qu'ils ne soient dirigés vers la filière de recyclage adaptée. La réutilisation de ces matériaux permet de fabriquer de nouveaux produits sans exploiter des ressources naturelles.

- Conséquences erreurs de tri :

Une fois triés par type de matériaux, ces emballages sont vendus à des entreprises du recyclage. Les recettes de cette vente réduisent le coût de la gestion des déchets pour la collectivité et pour le citoyen. La multiplication des erreurs de tri conduit à la diminution du coefficient de qualité du territoire. Cela a une incidence sur le coût de la collecte car ECO-EMBALLAGES, l'organisme qui suit la qualité des déchets triés, soutient financièrement les collectivités en fonction de ce coefficient.

- Collecte des ordures et encombrants : de compétence communautaire, la gestion des ordures ménagères a été déléguée au SMITOM-LOMBRIC. Rue du Tertre de Chérisy BP 567 - 77016 VAUX-LE-PENIL CEDEX.

Dans le cadre de sa mission de traitement des ordures ménagères, le SMITOM-LOMBRIC exploite l'ensemble des équipements de la filière de traitement des déchets produits par les habitants des 67 communes de son territoire. Cette filière intégrée permet de traiter efficacement, et conformément à la réglementation, les déchets issus de la production des ménages.

Dans le cadre d'une délégation de service public, l'exploitation de l'ensemble des équipements est confiée à la société Veolia Propreté.



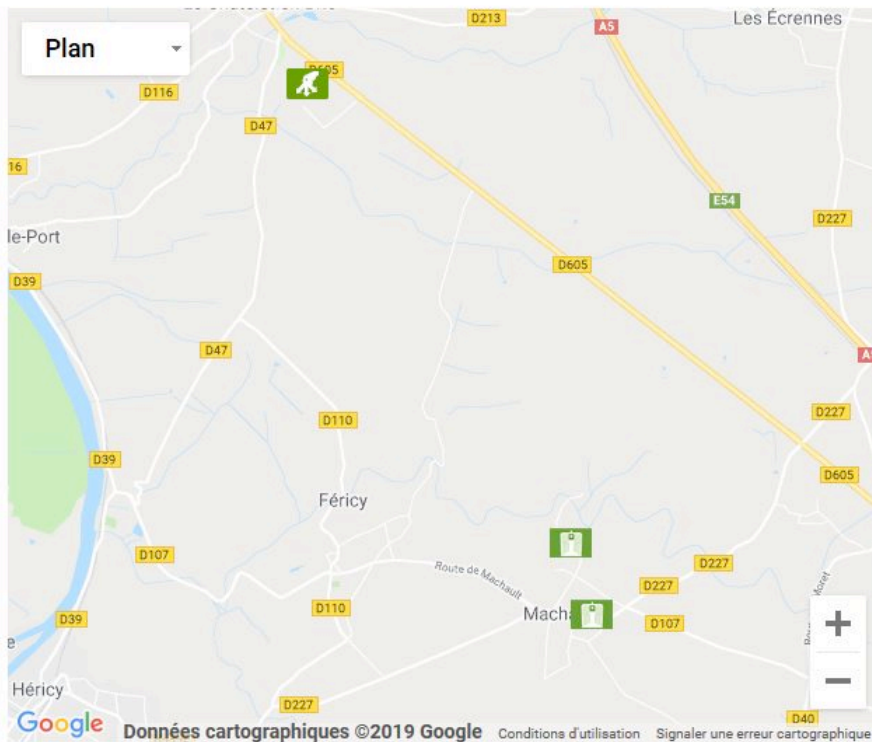
# SMITOM-LOMBRIC



Le SMITOM-LOMBRIC, Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères, est chargé de réaliser puis d'exploiter l'ensemble des équipements de la filière de traitement des déchets ménagers du Centre Ouest Seine-et-Marne.

## • La collecte des déchets à Machault :

- Bornes enterrées
  - Emballages
  - Ordures ménagères
- Points d'apport volontaire
  - Journaux-magazines
  - Textile
  - Verre
- Installations
- Déchèteries



- Bacs à ordures ménagères : tous les lundis et jeudis.

Bacs à tri sélectif : tous les vendredis

Déchets verts : une benne de collecte est disponible sur la commune, rue des Fontenilles, entre le 15 avril et le 15 décembre.

Verres : déposer les verres dans les containers de récupération.

Encombrants : la collecte des encombrants se fait à dates fixes, sur voie publique. Elle est prévue les mardis 5 mars, 4 juin et 1er octobre 2019

En pratique : Déchèterie  
Rue des Prés Borets 77820 Le Châtelet-en-Brie  
Gestion, recyclage des déchets. Numéro vert SMITOM : 0800 814 910

Déchèterie du Châtelet-en-Brie

Les déchets acceptés : gravats, métaux, végétaux, cartons, tout venant incinérable et non incinérable, pneumatiques, batteries, huiles de vidange, fibrociment, piles, déchets d'équipements électriques et électroniques, encombrants ménagers, produits toxiques, ampoules, cartouche d'imprimante.

Les déchets refusés : ordures ménagères, boues et matières de vidange, cadavre d'animaux, déchets contaminés provenant des hôpitaux et cliniques, produits explosifs ou radioactifs, plastiques agricoles, invendus de marché, déchets non manipulables.

Horaires d'hiver (1er novembre au 31 mars)

Tous les jours en semaine : de 14h à 18h

Tous les samedis : de 9h à 18h

Tous les dimanches : de 10h à 13h

Horaires d'été (1er avril au 31 octobre)

Tous les jours en semaine : de 13h45 à 19h

Tous les samedis : de 10h à 19h

Tous les dimanches : de 10h à 13h

La déchèterie est fermée le 1<sup>er</sup> janvier, le 1<sup>er</sup> mai et le 25 décembre.

- Sources :

[www.lombric.com](http://www.lombric.com)

[www.mairie-machault77.fr](http://www.mairie-machault77.fr)

Ces dispositions, gérées par le syndicat intercommunal, sont compatibles avec les trois plans régionaux d'élimination des déchets approuvés le 26 novembre 2009 : PREDMA : consacré aux déchets ménagers et assimilé ; PREDD : consacré aux déchets dangereux ; PREDAS : consacré aux déchets d'activités de soin à risques infectieux.

\*

\*

\*